

QUAND LES POLITIQUES PUBLIQUES RENFORCENT LES VULNERABILITES : PRISE EN COMPTE DES ADOLESCENTES ET FEMMES DU SECTEUR INFORMEL DANS LES MESURES D'ATTENUATION A LA PANDEMIE A COVID-19 AU BURKINA FASO

Description du sujet et présentation du cadre théorique

Aux premiers mois d'apparition de la pandémie de la COVID-19 en mars 2020, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré dans l'urgence, des stratégies pour limiter la propagation du virus dans la population. Loin de certains résultats escomptés, les études ont montré que ces mesures ont touché négativement des activités économiques du secteur informel. En effet, 87% et 84 % de ces activités ont été affectées à Bobo Dioulasso et à Ouagadougou respectivement (MINEFID, 2021). Les personnes les plus touchées sont celles exerçant des emplois précaires, dont 53% d'adolescentes et de femmes (INSD, 2020).

En vue d'atténuer les conséquences des mesures de riposte à la COVID-19 sur les conditions de vie des personnes, des programmes socioéconomiques avaient été initiés par le gouvernement du Burkina Faso au profit des acteurs et actrices du secteur informel. Des analyses faites notamment au Burkina Faso sur l'inclusivité des mesures de riposte pour contenir la COVID-19, et celles visant à atténuer leurs effets négatifs, ont montré que l'ensemble de ces mesures a été mis en place sans impliquer les sous-groupes de populations défavorisées et vulnérables y compris les adolescentes et les femmes du secteur informel (Darkwah, Thorsen et Wayack Pambè, 2022).

Selon le cadre conceptuel de O'Donnell et *al.* (2021) sur l'impact des crises sanitaires sur les filles et les femmes, ces crises et leurs corollaires de mesures restrictives mettent à mal le bien être des filles et des femmes du secteur informel. Les injonctions d'arrêt des activités économiques entraînent une perte d'emplois et de revenus pour ces filles et ces femmes aux revenus faibles. Elles disposent rarement d'une épargne personnelle et/ou de revenus compensatoires leur permettant de mettre en suspend leurs activités, sans courir le risque de tomber durablement sous le seuil de pauvreté et ne plus pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux. Par conséquent, les mesures d'accompagnement et d'atténuations élaborées à l'endroit des acteurs du secteur informel devraient prendre en compte les différentes attentes et besoins spécifiques des filles et des femmes et la diversité de leurs profils, pour ne pas aggraver les inégalités déjà existantes.

Ainsi, des politiques publiques pensées comme neutres peuvent participer à reproduire les inégalités sociales notamment celles de genre et accroître la vulnérabilité des couches marginalisées si leurs besoins et intérêts spécifiques ne sont pas pris en compte surtout dans en particulier des pays à fort taux d'informalité des activités économiques comme le Burkina Faso (Cornet, 2014 ; MJPEJ-BF, 2020). En effet, ce secteur emploie de 90% de la population non agricole dont 93% des femmes et 85 % des hommes (Zahonogo et Alban, 2021). On retrouve la grande majorité des femmes dans des activités journalières de subsistance sensibles aux chocs et aux crises.

Cette étude pose la question à savoir comment la faible inclusivité des adolescentes et femmes dans les mesures d'atténuation à la COVID-19 dans le cas particulier du secteur informel aurait participé à renforcer leur vulnérabilité face à la pandémie.

Données et méthodologie

Les données exploitées sont celles du projet « Mieux intégrer les adolescentes et les femmes du secteur informel dans la définition de mesures de riposte aux pandémies » FSI-COVID-19 en cours de réalisation au Burkina Faso. Cette étude a pour objectif de documenter l'impact des mesures de riposte et d'atténuation à la pandémie de COVID-19 sur les activités économiques et la santé mentale des adolescentes et femmes du secteur informel des villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, ainsi que le degré d'inclusion de ces dernières dans la définition des mesures. Les collectes des données quantitatives et qualitatives ont été réalisées entre avril et août 2023.

L'enquête quantitative a concerné les adolescentes et femmes âgées de 15 à 64 ans résidant dans les deux villes en mars 2020 et qui exerçaient une activité économique dans le secteur informel. Au total, 1

609 adolescentes et femmes ont été enquêtées. Quant à l'enquête qualitative, elle a permis de réaliser 29 focus et 22 entretiens autobiographiques avec divers profils d'adolescentes et femmes du secteur informel et résidant à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso au début de la pandémie au Burkina Faso. Aussi, 7 focus groupes ont été réalisés avec des hommes, époux de femmes du secteur informel et 29 entretiens individuels avec des leaders religieux, coutumiers et administratifs.

L'analyse des données quantitatives a consisté en des analyses descriptives univariées et bivariées. Quant aux données qualitatives, elles ont été mobilisées à la suite des premières analyses thématiques faites manuellement pour rendre les résultats des analyses quantitatives plus explicites.

Résultats

1. Diversité des adolescentes et femmes du secteur informel selon certaines caractéristiques de l'activité économique de mars 2023

Les résultats des analyses quantitatives (voir tableau 1) montrent que 47,5% des enquêtés faisaient du commerce de détail hors magasin (vente de fruits et légumes, jus de fruits, pagnes, charbon...), un quart offrait d'autres services personnels (coiffure, couture, nettoyage), 8,9% évoluaient dans la restauration, 7,9% faisaient du commerce de détail en magasin (vente de condiments, gérantes de boutique, vente d'articles féminins) et 20,6% dans d'autres branches d'activités.

Il ressort par ailleurs que 53,4% d'entre elles exerçaient leur activité à domicile ou sur la voie publique, 14,2% faisaient de la vente ambulante, 12,7 % étaient installées dans un marché et 19,7% dans divers autres lieux tels que les bureaux, les kiosques etc.

Tableau 1 : Répartition des enquêtées selon le type d'activité et le lieu d'implantation de l'activité principale de mars 2020

| Variables | Proportion (%) | Effectif |
|---|-----------------------|-----------------|
| Branche d'activité de l'AP de mars 2020 | | |
| Commerce de détail hors magasin | 47,5 | 822 |
| Fourniture d'autres services personnels | 15,5 | 231 |
| Restauration | 8,9 | 148 |
| Commerce de détail en magasin | 7,9 | 115 |
| Autres branches d'activités | 20,6 | 293 |
| Lieux d'exercice de l'activité principale de mars 2020 | | |
| Vendeuse ambulante | 14,2 | 255 |
| A domicile/poste sur la voie publique | 53,4 | 837 |
| Dans un marché | 12,7 | 239 |
| Autres lieux | 19,7 | 278 |
| Total | 100 | 1 609 |

Sources : Enquêtes FSI COVID-19-BF_2023

2. Diversité d'effets socio-économique des mesures de riposte à la COVID-19 selon la branche de l'activité principale de mars 2020 des enquêtées

Les mesures de riposte ont eu des effets différents selon le type d'activité principale que les enquêtées exerçaient en mars de 2020. Les adolescentes et femmes offrant des services personnels et celles évoluant dans les autres branches d'activités ont moins vécu les effets négatifs engendrés par les mesures de riposte comparativement aux commerçantes et aux restauratrices. Ces effets sont entre autres la perte de marchandises (entre 11 et 27% des commerces et des restaurations touchés contre 4 à 9% des services et autres activités touchés) et la perte de revenu (entre 75 et 90% des commerces et des restaurations touchés contre 52 à 65% des services et autres activités touchés).

Il ressort des données qualitatives que la vulnérabilité des commerçantes et des restauratrices face aux effets pervers de ces mesures proviendrait de la nature périssable de leurs marchandises (fruits légumes, jus, repas...) qui occasionnent non seulement, la perte des marchandises mais aussi des revenus en témoignent les propos suivants : « *Moi, je vendais des condiments...tu pars chercher ta marchandise pour venir vendre, mais tu ne peux pas vendre donc tout se gâte. Tu restes endettée* » (femme du secteur informel à Ouagadougou, vendeuse ambulante de légumes, 60 ans, mariée, FGD).

3. Faible inclusion des femmes et des adolescentes ainsi que de leurs diversités dans les mesures d'atténuation

Selon les résultats des données quantitatives, la grande majorité des enquêtées (72,9%) estiment que les mesures d'atténuation ne les concernaient pas. Les mesures qui enregistrent les proportions de femmes les plus élevées sont la suspension des loyers (39,6%) et la suspension des droits et taxes (23,9%).

Les enquêtées pensent par ailleurs que ces mesures ne tenaient pas compte d'une bonne part des actrices du secteur informel comme l'illustre les propos suivants : « *Ils donnaient de l'argent, mais apparemment, c'était pour les commerçantes des marchés, nous les vendeuses ambulantes, qui n'avons pas de place, qui vas nous donner ?* » (femme du secteur informel à Ouagadougou, vendeuse de fourneaux, 21 ans, célibataire, FGD).

En outre, les données quantitatives montrent que la quasi-totalité (91,3%) des femmes affirment n'avoir pas été impliquées dans la définition et la mise en œuvre de ces mesures.

4. Faible atteinte des femmes et des adolescentes par les mesures d'atténuation

Les personnes ayant bénéficié de ces mesures sont peu nombreuses. Parmi, les participantes à l'enquête quantitative, seulement 18,8% ont déclaré avoir bénéficié d'une mesure quelconque. La mesure la plus mentionnée est la suspension des loyers (13,2%). On remarque par ailleurs, que près de la moitié des personnes enquêtées n'avaient pas connaissance de l'existence de ces mesures. Les données qualitatives corroborent ces résultats.

En somme, les mesures d'atténuation à la pandémie de COVID-19 au profit du secteur informel ont faiblement intégré les besoins et intérêts des adolescentes et femmes de ce secteur. Par ailleurs, elles ont faiblement été impliquées dans le processus de définition de ces mesures ce qui explique le déphasage entre ces mesures et les besoins réels de ces dernières.

Tableau 2 : Proportion des femmes et adolescentes du secteur informel ayant eu connaissance-bénéficié/été impliqués/été concernés par les mesures d'atténuation liées à la covid19

| | Suspension des loyers | | Suspension des droits | | Prise en charge des frais de gardiennage | | Don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et Yaars fermés à travers leurs faïtières | | Gratuité du stationnement pour les taxis | | Exemption de la contribution des micro-entreprises du secteur informel | | Total | |
|----------------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|--|-------------|---|-------------|--|-------------|--|-------------|--------------|-------------|
| | % | Effectif | % | Effectif | % | n | % | n | % | n | % | Ef | % | Ef |
| Avoir connaissance | | | | | | | | | | | | | | |
| Non | 87,0 | 1427 | 97,1 | 157 | 95,5 | 1565 | 70,0 | 1126 | 97,6 | 1583 | 94,3 | 153 | 49,4 | 810 |
| Oui | 13,0 | 182 | 2,9 | 39 | 4,5 | 44 | 30,0 | 483 | 2,4 | 26 | 5,7 | 79 | 50,6 | 799 |
| Total | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 |
| Avoir été impliquée | | | | | | | | | | | | | | |
| Non | 92,2 | 1504 | 94,7 | 1542 | 98,7 | 1591 | 99,3 | 1599 | 99,8 | 1606 | 100 | 1609- | 91,3 | 1488 |
| Oui | 7,8 | 105 | 5,3 | 67 | 1,3 | 18 | 0,7 | 10 | 0,2 | 3 | 0 | 0 | 8,7 | 121 |
| Total | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100 | 1609 | 100,0 | 1609 |
| Avoir bénéficiée | | | | | | | | | | | | | | |
| Non | 86,8 | 1382 | 94,6 | 1522 | 98,9 | 1594 | 99,7 | 1605 | 100 | 1609- | 100 | 1609- | 81,2 | 1295 |
| Oui | 13,2 | 227 | 5,4 | 87 | 1,1 | 15 | 0,3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18,8 | 314 |
| Total | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100 | 1609 | 100 | 1609 | 100,0 | 1609 |
| Se sentir concerner | | | | | | | | | | | | | | |
| Non | 60,4 | 1009 | 76,1 | 1256 | 95,6 | 1552 | 97,3 | 1579 | 99,4 | 1603 | 99,5 | 1607 | 72,9 | 1216 |
| Oui | 39,6 | 600 | 23,9 | 353 | 4,4 | 57 | 2,7 | 30 | 0,6 | 6 | 0,5 | 2 | 27,1 | 393 |
| Total | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 | 100,0 | 1609 |

Sources : Enquêtes FSI COVID-19-BF_2023

Références bibliographiques

1. Cornet, A. (2014). L'approche intégrée du genre dans l'élaboration des politiques socio-économiques. *Regards croisés sur l'économie*, 2 (15), pages 52 à 68. DOI10.3917/rce.015.0052
2. Buller, A.M., Peterman, A., Ranganathan, M., et al. (2018). Un examen à méthodes mixtes des transferts monétaires et de la violence entre partenaires intimes dans les pays à revenu faible et intermédiaire. *L'Observateur de la Banque mondiale* 2018 ; 33(2) : 218–58.
3. Darkwah, A.K, Thorsen,D., & Wayack Pambè, M. *Feminist Africa*, vol. 3, n° 1 (2022), pp. 71-98 (28 pages).
4. Hidrobo, M. et Roy, S. (2019). Transferts monétaires et violence conjugale. Article de recherche de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Consulté le 16 février 2021 à partir de <https://www.ifpri.org/blog/cash-Transferts-et-intime-partenaire-violence>
5. O'Donnell, M., et al., *The gendered dimensions of social protection in the COVID-19 context*. 2021. 5 p.
6. Ministère de l'économie des finances et du développement (MINEFID), *Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso*. 2021, MINEFID: Ouagadougou. 140 p.
7. Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, *Étude de l'impact de la Covid-19 sur les acteurs de l'économie informelle au Burkina Faso*. 2020, Direction de l'économie informelle: Ouagadougou. 98 p.
8. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), & B. mondiale, *Impacts Socio-Economiques du COVID-19 au Burkina Faso: Résultats d'une enquête téléphonique à haute fréquence auprès des ménages. Deuxième passage*. 2020, INSD: Ouagadougou. 47 p.
9. Zahonogo, P. and A. Alban, *Impact des politiques publiques liées à la pandémie de la Covid-19 sur le secteur informel, les femmes et les jeunes: Cas du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal*. 2021, CRDI: Burkina Faso. 56 p